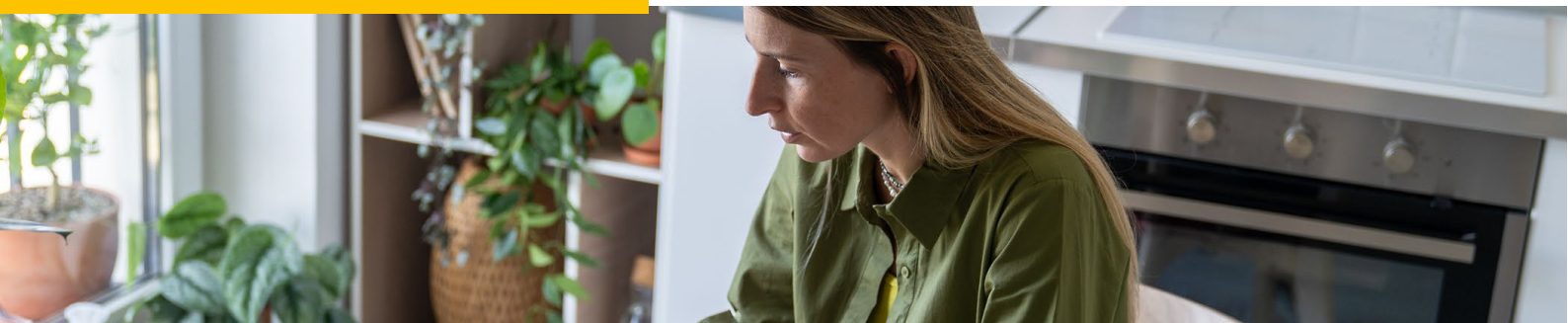




Nouvelle génération de l'enquête SILC : des indicateurs plus précis sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale

DES INÉGALITÉS MIEUX MESURÉES, MAIS QUI PERSISTENT

Les statistiques sociales franchissent une étape majeure en 2025. L'enquête « Revenus et conditions de vie des ménages » intègre en effet pour la première fois des données administratives. Cette innovation méthodologique ouvre la voie à une nouvelle génération d'indicateurs plus fiables et plus précis sur les conditions de vie au Luxembourg. Selon cette nouvelle approche, le taux de pauvreté monétaire s'établit à 14.8 %, touchant environ un habitant sur sept en 2025.

L'enquête « Revenus et conditions de vie des ménages » (SILC- Survey on income and living conditions) est une référence clé pour comprendre la réalité sociale au Luxembourg. Réalisée chaque année, elle détaille l'évolution des revenus, de la pauvreté, de la santé et du bien-être, et constitue un outil essentiel pour orienter les politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités. En 2025, le STATEC a, pour la première fois, complété les données recueillies au moyen du questionnaire de l'enquête auprès des ménages par des données administratives centralisées par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Cette intégration permet d'améliorer significativement la qualité, la précision, et la robustesse des résultats. Elle va aussi permettre de réduire la charge de réponse pour les participants, en raccourcissant la durée et la complexité du questionnaire.

Le STATEC dévoile ainsi les nouveaux indicateurs sur les revenus, les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale :

- Le **revenu disponible médian** s'élève à 6 522 EUR par ménage.
- Le **niveau de vie médian** s'élève à 4 170 EUR par personne.
- Le **rapport inter-quintiles** (S80/S20) des revenus s'établit à 4.6 ; les 20% des individus les plus aisés ont un niveau de vie 4.6 fois supérieur en moyenne à celui des 20% les plus modestes.
- Le **coefficient de Gini**¹, mesurant le niveau d'inégalités de niveaux de vie au sein d'une population est de 30.5% en 2025.
- Le **taux de pauvreté monétaire** s'établit à 14.8%. Un habitant sur sept environ est touché par la pauvreté en 2025.
- Le **seuil de pauvreté** s'élève à 2 502 EUR par mois pour un ménage d'une personne.
- Les **femmes restent davantage exposées que les hommes**, avec respectivement 15.4 % des femmes et 14.2 % des hommes en risque de pauvreté.
- **Les jeunes sont particulièrement touchés**, plus d'un sur cinq parmi les moins de 18 ans (22.2 %) est aujourd'hui en risque de pauvreté. Ainsi, près de 30 000 jeunes sont touchés par la pauvreté, dont environ 17 000 enfants de moins de 12 ans (17.5%).

¹ Ce coefficient est égal à 0% en cas d'égalité parfaite, et à 100% dans la situation hypothétique où un seul individu détiendrait la totalité des revenus.

- Sans les aides sociales (**taux de pauvreté avant transferts**), 26.5 % des résidents – une personne sur quatre – seraient en risque de pauvreté, contre 14.8% après transferts sociaux. L'impact des transferts sociaux s'élève ainsi à près de 12 points de %.
- Au niveau européen, la mesure du risque de pauvreté a été élargie en incluant les personnes touchées par au moins l'une des trois dimensions suivantes : risque de pauvreté monétaire (1), privation matérielle et sociale sévère (2), ainsi que très faible intensité de travail au sein du ménage (3) afin de définir l'indicateur du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (At Risk of Poverty or Social Exclusion, AROPE). En 2025, le **taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale** s'établit à 18.2% de la population totale résidente, 14.8% pour la pauvreté monétaire, 3.4% pour la privation matérielle et sociale sévère et 5.5% pour la très faible intensité de travail.
- Le profil des ménages les plus exposés au risque de pauvreté demeure inchangé. Notamment 40.5% des **familles monoparentales** sont en risque de pauvreté, ainsi que 36.7% des couples avec trois enfants ou plus. Les locataires (23.7%) et résidents de nationalité portugaise (29.2%) font également partie des groupes les plus vulnérables.
- **Le taux de pauvreté subjective**, basé sur la perception qu'ont les ménages de leur situation financière, s'élève à 21.6%.

Cette amélioration méthodologique marque une nouvelle génération de l'enquête SILC. L'intégration des données administratives produit un double effet : si, d'un côté, elle entraîne une rupture de série statistique², d'un autre côté, elle améliore la qualité de la mesure des revenus, la représentativité de l'échantillon et la précision statistique des indicateurs. Cette nouvelle approche permet d'améliorer la mesure des revenus en réduisant les imprécisions d'allocations en particulier entre revenus d'activité et revenus de remplacement et en limitant la non-déclaration ou sous-déclaration de certaines composantes. Certains revenus et prestations — souvent sensibles, complexes ou occasionnels — ne sont pas toujours déclarés par les ménages dans les enquêtes. Cette non-déclaration concerne l'ensemble des revenus, qu'il s'agisse des revenus d'activité — les bonus ou les revenus issus d'une activité indépendante —, des revenus de remplacement (indemnités de chômage, de maladie ou de congé parental) ainsi que de certaines prestations sociales importantes, comme le Revenu d'inclusion sociale (REVIS) et l'Allocation de vie chère (AVC). Bien que la non-déclaration concerne tous les niveaux de vie, la non-déclaration par les ménages modestes d'une partie de leurs revenus, notamment ceux tirés des prestations sociales, entraîne une surestimation de la pauvreté monétaire (de +2.7 points de %) et une sous-estimation de l'impact redistributif des prestations sociales que permet de corriger le recours aux données administratives.

Le STATEC s'est engagé dans une démarche d'innovation progressive. L'intégration des données administratives de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) marque un premier pas décisif. Cette dynamique se poursuivra : le STATEC continuera à enrichir ses enquêtes par des sources administratives supplémentaires, afin de réduire la charge pour les participants tout en assurant une représentation encore plus fidèle de la réalité des conditions de vie des ménages.

² L'intégration des données administratives crée une rupture de série statistique qui empêche la comparaison directe des indicateurs issus des vagues 2024 et 2025. Une estimation, à méthodologie comparable, suggère néanmoins une légère baisse du taux de pauvreté de 18.1 % en 2024 à 17.5 % en 2025.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ **+352 247-88455** | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division statistiques sociales sous la direction de Jérôme Hury et Guillaume Osier.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

